

LE MÉMORANDUM DES ASSOCIATIONS DE PATIENTS ET DE LA LUSS EN UN COUP D'OEIL

POUR DES CITOYENS ACTEURS DE LA SANTÉ

1. Soutenir le volontariat et associations de patients
 - Inclusion dans les projets communaux et provinciaux liés à la santé
 - Accès facilité aux infrastructures
 - Réaliser et diffuser une cartographie des associations actives sur le territoire
2. Développer et soutenir les Conseils consultatifs des aînés et des personnes handicapées, les Conseils de résidents dans les maisons de repos, etc.
3. Favoriser le développement des droits d'interpellation directe lors des conseils communaux et les consultations populaires communales
4. Soutien des communes et Provinces aux projets pilotes Soins intégrés là où ils se développent

POUR BIEN VIVRE CHEZ SOI

1. Soutenir l'accès au logement et accroître l'offre de logement abordables et adaptés : des logements sociaux salubres et en nombre adéquat, des logements adaptés aux personnes âgées ou en situation de handicap, des logements transgénérationnels,...
2. Développer une dynamique de voisinage et favoriser l'entraide
3. Développer les services d'aides aux habitants de la commune : personnel en nombre suffisant et adéquatement formé

POUR LA MOBILITÉ DE TOUS

1. Développer une politique de mobilité pour tous, en pensant la mobilité à partir des besoins des usagers, en cartographiant et développant des services de transports. En permettant une réelle accessibilité des transports en commun : rampes d'accès, mains-courantes, aménager les gares,... prévoir des places assises aux arrêts de bus, En aménageant les trottoirs pour qu'ils soient accessibles à tous
2. Penser la commune pour un accès aux bâtiments et services pour tous, en respectant les dispositions légales en matière d'accès des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite
3. Tenir compte de la réforme en cours au niveau des hôpitaux et postes de garde, et prévoir des transports en fonction, en veillant à la mise en place de navettes vers les hôpitaux ainsi que vers les postes de garde

POUR PARLER DU DON D'ORGANES ET DE L'EUTHANASIE

1. Informer et sensibiliser le grand public : développer des campagnes de sensibilisation au niveau local et y inclure les associations de patients Former et informer le personnel communal
2. Former et informer le personnel communal pour qu'il puisse à son tour former et informer les citoyens sur le don d'organe et l'euthanasie
3. Faciliter les démarches pour les déclarations relatives au don d'organes et à l'euthanasie : rendre les démarches plus simples et gratuites et élargir les possibilités de déclaration via internet ou via le portail e-santé

POUR UNE SOCIÉTÉ QUI INCLUT TOUT LE MONDE

1. Développer des actions pour favoriser l'inclusion de tous. Mettre en place des services destinés à informer les citoyens au niveau des droits sociaux liés à la santé, à la maladie chronique, au handicap,...
2. Encourager des structures inclusives et antidiscriminatoires au niveau des écoles, des crèches, des clubs sportifs, de l'accueil extra-scolaire. Développer une politique d'accès aux activités culturelles et de loisirs pour tous. Cartographier les activités inclusives existantes sur la commune
3. Lutter contre la fracture numérique et veiller au maintien de l'accès aux droits y compris ceux qui passent exclusivement par l'informatique, en mettant à disposition une aide de proximité, via des salles informatiques gratuites et un accompagnement à l'utilisation de ces outils

POUR DES COMMUNES ET PROVINCES PRO-SANTÉ

1. CPAS et accès aux soins
 - renforcer les actions et le budget du CPAS dans une optique de plus grande transparence et d'objectifs ambitieux
 - Objectiver les critères d'aide en matière de santé
1. Prévoir un échevinat de la Santé et inclure la ville dans le projet « Villes-Santé » de l'OMS
2. Maisons de repos (et de soins), hôpitaux et postes de garde
 - augmenter l'offre d'hébergement pour les personnes âgées
 - renforcer les infrastructures publiques de santé (hôpitaux, postes de garde,...)
1. Rôle d'exemple des provinces et communes en matière d'emploi
2. Hautes Écoles communales et provinciales : formation des futures professionnelles
3. Soutenir les collaborations entre les acteurs locaux de la santé